

Le 3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 3 décembre 2018, de 20 h 00 à 20 h 55 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller (absent)

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2019
7. Ajustement des postes budgétaires
8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
- 8.1 Nomination d'un représentant municipal à la Régie Incendies
9. Rapport d'organismes
10. Nomination d'une secrétaire d'élection
11. Adoption du règlement # 336 relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1
12. Avis de motion pour un règlement encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales
13. Présentation du projet de règlement # 337 encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales
14. Avis de motion pour un règlement sur la gestion contractuelle
15. Présentation et dépôt du projet de règlement # 338 sur la gestion contractuelle
16. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement
17. Nomination du conciliateur arbitre et des suppléants
18. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2019
19. Fermeture du bureau de la municipalité pendant la période des Fêtes
20. Correspondance
21. Autres sujets
22. Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

209-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

210-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

211-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 39 576,71 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2019

CONSIDÉRANT

l'article 954 du Code municipal du Québec relatif au devoir du Conseil municipal de préparer et d'adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

212-2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu, à l'unanimité des membres présents de fixer au 18 décembre 2018 à 20 heures, la date et l'heure de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour l'adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie pour l'année financière 2019 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021.

7. Ajustement des postes budgétaires

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'ajuster le budget de l'année 2018 dans certains postes afin d'équilibrer les dépenses;

213-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte les transferts budgétaires proposés et autorise la secrétaire-trésorière à procéder aux transferts budgétaires pour assurer l'équilibre du budget.

8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que le conseil d'administration de la Régie a adopté une résolution afin que la centrale 9-1-1 pour l'ensemble des 5 municipalités devienne la responsabilité de la CAUCA suite à cette résolution, et demande aux 5 municipalités d'adopter cette résolution.

Sujet qui sera traité plus tard lors de cette même séance.

Une activité de reconnaissance pour les années de services des pompiers se tiendra le 5 décembre prochain, lors de laquelle l'ensemble des pompiers ainsi que les représentants de chacune des municipalités sont invités à y assister.

En ce qui concerne les bornes 9-1-1, deux municipalités, la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie et la municipalité de Rivière-Ouelle ont décidé d'en faire l'installation. Cette installation se fera au printemps. Les autres municipalités faisant partie de la Régie Kam-Ouest ont décidé d'attendre.

8.1 Nomination d'un représentant municipal à la Régie Incendie
Résolution pour nommer le représentant à la Régie Inter municipale du service des incendies

214-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Dany Chénard comme représentant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, au conseil d'administration de la Régie inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

9. Rapport d'organismes

Aucun rapport d'organisme n'est soumis aux membres du conseil.

10. Nomination d'une secrétaire d'élection

CONSIDÉRANT

la constatation de vacance du siège no. 6 lors de la séance du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT

qu'un avis public d'élection sera émis au cours du mois de décembre;

CONSIDÉRANT

qu'une secrétaire d'élection doit être nommée selon le calendrier prescrit par le DGE;

EN CONSÉQUENCE,
215-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Suzanne Dubé au poste de secrétaire d'élection afin d'apporter le support nécessaire à la présidente d'élection.

11. Adoption du règlement # 336 relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1

Le règlement relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1 a pour but de permettre aux différents services d'urgence de pouvoir repérer les numéros civiques sur les immeubles afin de pouvoir intervenir plus rapidement.

Le mode de financement pour l'achat de bornes 9-1-1 qui sera acquis cette année sera assumé par le programme de la TECQ.

216-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adopté le règlement numéro 336 relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1 tel que soumis séance tenante.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

12. Avis de motion pour un règlement encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales

M. Réal Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales

13. Présentation et dépôt du projet de règlement # 337 encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales

M. Réal Lévesque conseiller présente et dépose le projet de règlement numéro 337 encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales. La *Loi sur les compétences municipales*, confère une compétence aux municipalités en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population. Le présent projet de règlement définit les endroits où il est interdit d'en faire usage ainsi que les dispositions pénales suite au non-respect dudit règlement.

14. Avis de motion pour un règlement sur la gestion contractuelle

M. Dany Chénard conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle.

15. Présentation et dépôt du projet de règlement # 338 sur la gestion contractuelle

Mme Lynda Lizotte conseillère, présente et dépose le projet de règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle qui suite à l'adoption du PL -122 qui a défini que les politiques de gestion contractuelle sont par le fait même devenu un règlement. De nouvelles règles sont ici déterminées concernant les contrats de gré à gré.

16. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement

CONSIDÉRANT

la réglementation d'urbanisme de la municipalité, notamment

- l'article 3.1.1 du règlement numéro 170 étant le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction,
- l'article 1.4 du règlement de zonage numéro 171,
- l'article 1.4 du règlement de lotissement numéro 172,
- l'article 1.4 du règlement de construction numéro 173 en regard de la désignation du fonctionnaire responsable de l'application desdits règlements;

CONSIDÉRANT

l'existence d'une entente inter municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la municipalité régionale de comté de Kamouraska et d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE
217-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Plourde à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement, chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ainsi que son adjoint et son adjointe M. Donald Guy et Mme Hélène Lévesque, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

17. Nomination d'un conciliateur arbitre et des suppléants

- CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a adopté une entente de conciliateur arbitre en juin 2015;
- CONSIDÉRANT que chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska s'est vue attribuer un conciliateur arbitre qui sera le premier répondant pour les cas nécessitant son intervention;
- CONSIDÉRANT que deux substituts ont été nommés pour chacune des municipalités;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour chacune des municipalités, de nommer par résolution le conciliateur arbitre et ses substituts;
- EN CONSÉQUENCE,
218-2018
- Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Donald Guy comme conciliateur arbitre et de nommer comme substituts Mme Hélène Lévesque et M. Gilles Plourde pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce, pour une durée d'un an.

18. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2019

- CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- EN CONSÉQUENCE,
219-2018
- il est proposé par M. Réal Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception de la séance des mois de janvier, juillet et de septembre qui se tiendra le mardi. Les séances débuteront à 20h :
- | | |
|--------------------|-------------------|
| - 8 janvier 2019 | - 4 février 2019 |
| - 4 mars 2019 | - 1er avril 2019 |
| - 6 mai 2019 | - 3 juin 2019 |
| - 2 juillet 2019 | - 26 août 2019 |
| - 3 septembre 2019 | - 7 octobre 2019 |
| - 4 novembre 2019 | - 2 décembre 2019 |
- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

19. Fermeture du bureau de la municipalité pendant la période des Fêtes

- CONSIDÉRANT l'obligation, pour la municipalité, de donner des congés fixes à ses employés pendant la période des fêtes;
- EN CONSÉQUENCE
220-2018
- il est proposé par M. Dany Chénard
- Et résolu, à l'unanimité des membres présents, que le bureau municipal soit fermé durant le temps des fêtes, du 21 décembre 2018 jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement.
- Le bureau sera ouvert à compter de 10 h 00, le lundi 7 janvier 2019.

Un avis de fermeture du bureau municipal sera affiché à l'entrée du Complexe Municipal, à l'entrée de l'Église, dans le Journal municipal ainsi que sur le site Web de la municipalité.

20. Correspondance

20.1 Club de Patinage Artistique de La Pocatière *Campagne de financement 2018-2019*

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une offre de partenariat du Club de Patinage Artistique de La Pocatière par le biais d'une publicité sur le Babillard du Centre Bombardier, dans leur dépliant, sur leur site Web et dans le Journal le Placoteux;

CONSIDÉRANT

qu'une citoyenne de Saint-Denis est inscrite au club;

EN CONSÉQUENCE,
221-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie achète un espace publicitaire au montant de 75 \$.

20.2 MAMH (Ministère des Affaires municipales et Habitation)

Accuse réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période débutant le 15 février 2018, lequel relevé est fait conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

20.3 FQM (Fédération Québécoise des municipalités)

Résolution pour le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

ATTENDU

la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU

la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU

la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU

que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU

que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU

la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

222-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque
et secondé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

20.4 MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE

ALÉNA – Résolution à l'intention du Premier Ministre Trudeau
l'accord de libre-échange récemment signé par le gouvernement Canadien et les États-Unis porte directement atteinte aux régions et aux milieux ruraux au Québec;

ATTENDU QUE

cet accord est néfaste pour les producteurs laitiers et leur Occasionnera des pertes évaluées à 300 millions de dollars;

ATTENDU QUE

ce sont des centaines de communautés en milieu rural qui Voient leur économie locale fragilisée par cet accord;

ATTENDU QUE

ces entreprises laitières ce sont des familles qui occupent le Territoire et que ce sont aussi des PME qui procurent des milliers d'emplois à d'autres professionnels et qui encadrent cette industrie majeure au Québec;

EN CONSÉQUENCE, 223-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard
et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie Demande au gouvernement fédéral :

- D'indemniser adéquatement les producteurs laitiers,
- D'appuyer les communautés qui doivent assurer la vitalité de leur économie locale,
- de présenter rapidement un plan pour soutenir les fermes laitières du Québec.

20.5 Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

- Dépôt en séance publique de la résolution # 79.11.18 relative à la Centrale 911 CAUREQ versus CAUCA

La résolution # 79.11.18 de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest est déposée en séance tenante.

- Adoption d'une résolution relative à la Centrale 911 CAUREQ versus CAUCA

224-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte la résolution relative à la Centrale 911 tel que suit :

CONSIDÉRANT

que la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest avait invité les maires des 5 Corporations Municipales pour la discussion de ce point;

CONSIDÉRANT

que depuis plus d'un an des discussions sont amorcées au sein de la MRC de Kamouraska concernant le choix de Centrale 911 qui pourrait

le mieux desservir le territoire. Déjà des rencontres ont eu lieu avec chacune des deux Centrales concernées et aussi avec un représentant du Ministère de la Sécurité Publique. L'échéance des contrats qui relèvent de chaque municipalité est en fin novembre 2019 et on doit les dénoncer au moins 6 mois à l'avance;

CONSIDÉRANT que le comité sécurité incendie de la MRC après évaluation des avantages et inconvénients mais surtout dans une optique de bonne communication entre les différents Services a recommandé aux Municipalités que la centrale CAUCA serait le meilleur choix pour répondre aux besoins présents et futurs de la MRC et cette orientation unanime des membres du comité fut soumis aux maires;

CONSIDÉRANT QU'après maintes discussions le conseil de la Régie croit que dans l'intérêt de nos concitoyens il serait souhaitable que nos cinq municipalités soient avec la même Centrale et ce pour des raisons essentiellement de bonnes communications sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que cependant, il fut noté unanimement par le conseil d'administration de la Régie que l'analyse des avantages et désavantages manquait de profondeur et était de piètre qualité. Cette analyse n'aurait pas été suffisante à elle seule pour justifier un changement à la situation actuelle;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'approuver la recommandation de transférer les appels d'urgence à la Centrale CAUCA avec un projet de contrat qui suivra ultérieurement et ce avant la fin de l'entente qui lie les municipalités avec la CAUREQ présentement.

Et en faire la dénonciation auprès de la CAUREQ.

21 . Autres sujets

Mme Anne Desjardins informe les élus que :

Poste Canada a émis un avis à l'effet qu'il y aurait une hausse du coût des timbres permanents en janvier 2019 et demande l'autorisation d'en acheter une boîte, qui représente une dépense de 892,40 \$

Mme Lynda Lizotte conseillère, propose l'achat d'une boîte de timbres permanents.

225-2018

Une formation se tiendra à Rivière-du-Loup le 6 décembre prochain. Formation offerte par une fiscaliste de la firme de comptables Mallette. Cette formation se tiendra sur une période d'une demi-journée et traitera entre autres des règles relatives à la récupération des taxes TPS et TVQ et autres sujets.

Le coût de la formation reste à confirmer se situerait autour de 185 \$.

226-2018

M. Dany Chénard conseiller, propose l'autorisation à la directrice générale d'assister à cette formation.

22 . Période de questions

M. Louis-J. Desjardins suggère que la municipalité diffuse un numéro de téléphone qui pourra être utilisé en situation d'urgence pendant la période des fêtes, période à laquelle le bureau municipal sera fermé.

Il demande des précisions quant à la nomination de conciliateur arbitre. Dans quelle situation ce service serait requis.

M. Dallaire lui explique que ce service est offert lorsqu'un litige survient entre deux voisins et lors duquel la municipalité ne peut être interpellée.

M. Desjardins mentionne qu'il y a présence de coyotes sur le territoire de la municipalité et que ceux-ci ont commencé à se promener dans le village.
Une vérification sera faite auprès des agents de la faune afin de rétablir la situation et de sécuriser la population.

227-2018

23 . Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 55.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellierie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	273,95 \$
BUREAU EN GROS	25,59 \$
BUREAUTIQUE COTE-SUD	437,99 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	1 506,17 \$
CENTRAIDE KRTB-CÔTE-DU-SUD	100,00 \$
COMITÉ DE LA CHAPELLE	89,50 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	469,76 \$
EAU LIMPIDE INC	60,00 \$
ECOLE DESTROISMAISONS	20,00 \$
FACTEUR M	919,80 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	86,23 \$
GROUPE PARAMUNDO COLLEGE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	50,00 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE	119,95 \$
LIBRAIRIE L'OPTION	23,20 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC	2 701,91 \$
MICHEL MONTMIGNY	657,55 \$
MRC DE KAMOURASKA	174,08 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	297,04 \$
NICOLE MOREAU	217,03 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUES INC.	86,12 \$

RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 780,50 \$
ROLAND ET FRÈRES	12,94 \$
SUZANNE DUBÉ	94,62 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$
SOUS-TOTAL	28 754,35 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

SALAIRES (NOVEMBRE 2018)	4 822,67 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (NOVEMBRE 2018)	2 260,03 \$
CONCIERGERIE	1 111,00 \$
GREAT WEST	387,88 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 917,22 \$
FRAIS BANCAIRE	177,49 \$
SOUS-TOTAL	10 822,36 \$
GRAND-TOTAL	<u>39 576,71 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2018 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 décembre 2018

Annexe

Résolution

211-2018

Anne Desjardins
Directrice générale et secrétaire trésorière